

Direction Autonomie
Dossier suivi par : Emmanuelle Chiffot
Contact : emmanuelle.chiffot@isere.fr

A l'attention du médecin traitant

Grenoble, le

15 NOV. 2017

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, la prévention des chutes et de ses conséquences chez les personnes âgées est aujourd'hui devenue un enjeu majeur de santé publique. L'étude scientifique IsèreADOM a pour ambition de tester de nouvelles prises en charge des patients : plus efficaces, mieux coordonnées et encore plus adaptées à leurs besoins.

Cette étude, unique en France, est portée par le Département de l'Isère avec le soutien de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, et menée sous l'autorité du Professeur Pascal Couturier du CHU Grenoble Alpes.

Si votre patient répond aux critères d'inclusion (voir ci-après), il peut participer à cette étude scientifique. Il bénéficiera gratuitement d'une évaluation gériatrique (à T0 et T+ 6 mois), ainsi que d'un plan personnalisé de soins dont vous serez informé.

Un tirage au sort permettra de constituer deux groupes, qui seront comparés : d'une part le groupe 1 « Prise en charge conventionnelle », et d'autre part le groupe 2 « Prise en charge innovante IsèreADOM ».

D'une durée de 6 mois, la prise en charge innovante « IsèreADOM » consistera en un suivi personnalisé intégrant des services d'aides humaines renforcés autour d'un professionnel « référent sentinelle », de la téléalarme, un accompagnement téléphonique bien être et des outils numériques (cahier de liaison numérique interfacé avec SISRA-Système d'Information Santé Rhône-Alpes, notamment).

En tant que médecin traitant, si votre patient est inclus dans l'étude :

- vous pourrez être en lien avec un professionnel privilégié, le référent sentinelle, en charge de suivre la situation à domicile ;
- vous pourrez à tout moment accéder au dossier numérique du bénéficiaire ;
- vous bénéficierez des échanges facilités entre les acteurs de la prise en charge à domicile, et du renforcement des liaisons ville – hôpital.

Si votre patient souhaite participer à cette recherche de santé publique, vous pouvez l'orienter vers l'un des centres recruteurs identifiés ci-après.

Pour toute précision, le Numéro Vert gratuit 0800 38 00 38 est à votre disposition.

Vous remerciant par avance pour votre mobilisation qui contribue à l'amélioration des parcours de santé de nos patients, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Docteur Jean-Yves Grall,
Directeur Général de l'ARS
Auvergne-Rhône-Alpes

Jean-Pierre Barbier,
Président du Département de l'Isère



Critères pour participer à l'étude :

- Habiter dans l'un des 4 territoires du Département de l'Isère : Agglomération Grenobloise, Vercors, Porte des Alpes ou Bièvre-Valloire,
- Etre âgé de 65 ans au moins,
- Avoir chuté au moins 2 fois dans les 12 derniers mois, la deuxième chute ayant fait l'objet d'une consultation dans un centre hospitalier,
- Avoir un degré de dépendance GIR 3, 4, ou 5, sans troubles cognitifs (MMS > 23),
- Bénéficier d'un plan d'aide à domicile,
- Disposer ou accepter une téléalarme fournie par Sud Isère Télé alarme ou le CCAS de Bourgoin-Jallieu (partenaires retenus dans le cadre du marché public IsèreADOM).

Inclusion entre le 15 novembre 2017 et le 15 mai 2019.

Liste des centres recruteurs dans lesquels prendre rendez-vous pour participer à l'étude scientifique IsèreADOM (consultation avec un gériatre)

CHU Grenoble-Alpes Site Nord	Consultation d'évaluation, Hôpital Michallon, côté Chartreuse 9 ^{ème} M	Tel RDV : 04 76 76 76 67
CHU Grenoble-Alpes Site Sud	Consultation d'évaluation, Hôpital Sud, Centre gérontologique Sud, Echirolles	Tel RDV : 04 76 76 55 41
CH de Voiron	Consultation de gériatrie, Bat médecine RCH	Tel RDV : 04 76 67 17 82
CH Bourgoin	Pierre Oudot, Consultation médecine, RCH	Tel RDV : 04 69 15 73 23

Le projet IsèreADOM est porté par le Département de l'Isère, en partenariat avec l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, la CNAV, la CARSAT, AG2R-La Mondiale, APICIL, la Caisse des Dépôts et Consignations, avec le soutien de l'Europe. IsèreADOM a pour but de renforcer la prévention de la perte d'autonomie à domicile, du fait de l'âge, du handicap ou de la pathologie chronique invalidante, pour un maintien à domicile à la fois « de qualité », adossé à des « processus efficaces ».

